



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PROCOLE SANITAIRE MIS EN PLACE AU LYCEE JEAN TALON

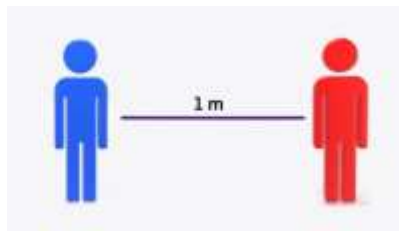
La situation sanitaire du pays, liée au coronavirus Covid-19, implique la fermeture des écoles, collèges et lycées depuis le lundi 16 mars 2020.

Une continuité pédagogique a été mise en place et a permis de maintenir un contact régulier entre leurs professeurs et la très grande majorité des élèves.

Le Président de la République, le Premier Ministre et son gouvernement ont choisi de rouvrir les écoles et les établissements scolaires, progressivement, à partir du 11 mai 2020 dans le respect des prescriptions sanitaires émises par les autorités.

Le présent protocole sanitaire vise à préciser les modalités de réouverture des établissements après le confinement dans le respect de la doctrine sanitaire. Il est destiné aux collectivités territoriales, aux services déconcentrés de l'Etat, aux personnels de directions ainsi qu'à l'ensemble des communautés scolaires.

RAPPEL DES FONDAMENTAUX



❖ *Maintenir de la distanciation physique*



❖ *Appliquer les gestes barrière*



❖ *Limiter le brassage des élèves*



❖ *Assurer le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels*

❖ *Former, informer et communiquer*

SOMMAIRE

FICHES THEMATIQUES

FICHE THEMATIQUE PERSONNELS	1
FICHE THEMATIQUE ACCUEIL DES ELEVES	2
FICHE THEMATIQUE GESTION DES CIRCULATIONS + RECREATION	3
FICHE THEMATIQUE AMENAGEMENT SALLES DE CLASSE	4
FICHE THEMATIQUE ACTIVITES SPORTIVES ET CULTURELLES + ENSEIGNEMENTS SPECIFIQUES	5
FICHE THEMATIQUE NETTOYAGE / DESINFECTION + SANITAIRES.....	6-7
FICHE THEMATIQUE DEMI PENSION + INTERNAT.....	8-9
FICHE THEMATIQUE PROCEDURE DE GESTION D'UN CAS COVID	10-11
ANNEXE	12-13

FICHE THEMATIQUE

PERSONNELS

MESURES APPLIQUEES

CONSIGNES GENERALES POUR L'ENSEMBLE DU PERSONNEL :

Pour mémoire, le port d'un masque « grand public » est obligatoire dans toutes les situations où les règles de de distanciation risquent de ne pas être respectées. C'est notamment le cas des personnels intervenant auprès des plus jeunes ou d'élèves à besoins éducatifs particuliers, pendant la circulation au sein de la classe ou de l'établissement, ou encore pendant la récréation. Il est recommandé dans toutes les autres situations.

- Application des gestes barrière.
- Maintien de la distance d'au moins 1 mètre dans les salles, files et en croisement de flux piéton.
- Le port des gants doit être évité sauf pour le personnel médical et celui assurant le nettoyage.
- Port de masques par tous. Mise à disposition de visière.
- Prendre connaissance des consignes propres à l'établissement.
- Consignes à respecter des zones de travail.
- Pas de partage de matériel informatique pour les personnels administratifs. Désinfection adaptée du matériel d'outillage pour les personnels techniques.
- Aménagement d'horaires pour les personnels administratifs en présentiel et continuité du télétravail pour les AED. Roulement pour les personnels techniques.
- Aménagement des locaux de sorte qu'au moins un mètre soit laissé entre les places assises (soit environ 4m² par agent, à l'exception de ceux dont le poste de travail, dans la configuration de la salle, contre un mur, une fenêtre, une bibliothèque etc...).
- Réunions CHS et de rentrée prévues pour expliquer les différentes mesures de prévention à mettre en œuvre et ce qu'il conviendra de dire aux élèves. Mobilisation des personnels de santé de l'éducation nationale.
- Mise en place des protocoles de nettoyage individuel : poste de travail, clavier, souris, outils de travail avant rangement, etc.
- L'infirmier sera le lieu dédié à l'accueil des cas suspects de Covid-19.

FICHE THEMATIQUE

ACCUEIL DES ELEVES

MESURES APPLIQUEES

- Un AED sera placé aux entrées de l'établissement pour filtrer les arrivées et le flux de personnes en prenant la température.
- Port du masque pour l'AED et solution hydro alcoolique à sa disposition dans les distributeurs placés dans les lieux de passage.
- Pour permettre l'identification des flux d'entrée et de sortie, des barrières seront mises en place à l'entrée du grand portail et à l'entrée du bâtiment avec un sens de passage « entrée » et « sortie ».
- Mise en place de panneaux et marquage au sol pour maintenir la distanciation physique.
- Les portes des salles seront maintenues ouvertes (pour autant que les enjeux de sécurité le permettent) pour limiter les points de contact.
- Une communication a été faite aux familles pour rappeler le respect des horaires d'arrivée pour éviter un engorgement à l'entrée.
- L'accès aux locaux sera interdit à toutes personnes externes à l'établissement (parents, autres accompagnants...).
- Tous les sanitaires (14) sont équipés de points d'eau, de savon et de papier à usage unique. Les sens de circulation à utiliser permettent un passage obligatoire devant un sanitaire.
- La récréation se fera dans deux zones distinctes.
- Information régulière mise sur l'ENT.

FICHE THEMATIQUE

GESTION DES CIRCULATIONS / RECREATION

MESURES APPLIQUEES

- Un sens de circulation est défini dans le respect des règles d'incendie et d'évacuation (sens unique de circulation). Une signalétique est prévue.
- Les portes pouvant l'être seront maintenus bloquées en position ouverte jusqu'à l'arrivée de l'ensemble des élèves pour éviter les points de contact.
- Conservation des mêmes groupes d'élèves et d'enseignants.
L'agent d'accueil sera chargé de lister les intervenants extérieurs devant circuler dans l'établissement et leur fournir les consignes spécifiques.
- Éviter les croisements de classes et d'élèves :
 - o 2 zones distinctes de récréation sans croisement d'élèves
 - o Faire sortir et rentrer les élèves en respectant la distanciation physique entre chacun des élèves.
- Des AED veilleront au respect de la distanciation physique et au port effectif du masque par les élèves.
- Les jeux de contact et de ballon et tout ce qui implique des échanges d'objets seront proscrits, ainsi que les structures de jeux dont les surfaces de contact ne peuvent pas être désinfectées.
- L'utilisation des bancs sera neutralisée (rubalise, ...).
- L'accès aux espaces collectifs intérieurs sera condamné pour limiter le brassage entre les groupes d'élèves.
En cas de conditions climatiques inadaptées, et sans possibilité d'avoir un espace extérieur abrité permettant la distanciation physique, les récréations se feront dans le hall en fonction des effectifs et/ou dans les salles du RDC ; L'espace sera à ventiler.

FICHE THEMATIQUE

AMENAGEMENT DES SALLES DE CLASSE

MESURES APPLIQUEES

- Les salles de classes ont été aménagées de manière à respecter la distanciation physique d'au moins un mètre.
- Occupation des salles par groupe de 15 élèves.
- Respect de la distance d'au moins un mètre entre les tables et entre les tables et le bureau du ou des professeurs. Les tables ont été éloignées des portes afin de respecter la distanciation sociale lors de l'entrée en classe.
- Malgré une distance supérieure à un mètre, les installations de tables en face à face ont été évitées au maximum.
- Mise en place d'une signalétique pour neutraliser le mobilier et matériel non nécessaire.
- Les déplacements dans la classe seront à limiter par les enseignants.
- Mise en place d'un sens de circulation à l'intérieur de la classe par un marquage au sol (flèches). Les salles dans lesquelles il y a deux portes permettront d'avoir un accès « ENTREE » et un accès « SORTIE ».
- Les élèves occuperont la même salle toute la journée. Les enseignants se déplaceront.
- Port du masque par tous et dans tout l'établissement. Mise à disposition d'une visière pour les enseignants.
- Les salles de classes seront aérées le matin et le midi par les agents. Durant les récréations, les enseignants se chargeront d'ouvrir les fenêtres.

ACTIVITES SPORTIVES ET CULTURELLES

MESURES APPLIQUEES

ACTIVITES SPORTIVES :

- Les élèves devront venir en tenue de sport dès le matin afin de s'affranchir de l'utilisation des vestiaires.
- Proscrire les jeux de ballons, sports de contact / sports collectifs.
- Proscrire l'utilisation de matériel sportif pouvant être manipulés par tous (ou réserver uniquement les manipulations par l'enseignant).
- Utiliser uniquement du matériel individuel et personnel, pas de prêt de matériel collectif.
- Privilégier des parcours sportifs individuels permettant de conserver la distanciation physique.

ACTIVITES CULTURELLES/ MANUELLES :

- Proscrire le prêt de matériel en dotation collective.
- Privilégier les découvertes et la culture au travers des moyens audio visuels (projection des visites de musées virtuels....).

ENSEIGNEMENTS SPECIFIQUES

- Avant la réouverture des établissements scolaires, une réflexion spécifique doit être menée afin d'organiser les enseignements spécifiques (ateliers des lycées professionnels, salles d'arts plastiques, d'éducation musicale, etc.) pour que le maintien de la distanciation physique et le non-partage des postes de travail soient respectés.
- Privilégier des démonstrations par l'enseignant ou à l'aide de vidéos.
- Si du matériel pédagogique mutualisé doit être utilisé :
 - o Organiser des activités individuelles pour éviter les échanges de matériel.
 - o S'assurer que le matériel pédagogique est nettoyé et désinfecté après utilisation.
- En complément du protocole de nettoyage quotidien, lorsque des groupes d'élèves différents se succèdent dans les salles d'enseignements spécifiques, un nettoyage approfondi des tables, chaises, équipements et matériels en contact avec les élèves est réalisé entre chaque groupe, si possible à l'aide de lingettes désinfectantes.

NETTOYAGE ET ENTRETIEN DES LOCAUX SANITAIRES

MESURES APPLIQUEES

- Nettoyage avant la reprise : "Nettoyage habituel"

- o L'établissement a été fermé pendant le confinement et n'a pas été fréquenté dans les 5 derniers jours ouvrés avant la réouverture, un nettoyage de remise en propreté est suffisant. Néanmoins, les agents ont été présents par roulement tout le temps du confinement afin d'apporter une qualité supérieure au nettoyage.

- o Un travail de vérification des CTA a été réalisé.

- o Les canalisations d'eau froide et chaude ont été purgées (circulation de l'eau (10 min) et contrôle de la température. **Les agents sont chargés de faire couler l'eau régulièrement dans les douches de l'internat.**

- o Dernière analyse légionnelles en 2019 pour les points à risque (douches et douchettes).

- Nettoyage après la reprise : "Nettoyage approfondi" en 2 étapes

- ❖ 1ère étape, le nettoyage :

- o Nettoyage à l'aide d'un détergent usuel, puis rincer pour évacuer le produit détergent et évacuer la salissure.

- o Réalisation d'un nettoyage en commençant par les zones les plus propres et en finissant par les zones plus sales.

- o Insister sur les points de contact (zones fréquemment touchées...).

- ❖ 2ème étape, la désinfection :

- o Utilisation d'un désinfectant virucide et **conforme à la norme EN 14476**. Les lingettes désinfectantes et **conformes à la norme EN 14476** peuvent être utilisées.

- o Désinfection des points de contact manuels en suivant les instructions du fabricant (concentration, méthode d'application et temps de contact, etc...).

- **Fréquence :**

- o Le nettoyage et la désinfection des sols, tables et chaises seront réalisés au minimum une fois par jour pour tous les espaces utilisés ou de passage (**entre 6H et 8H - 12H et 14H**).

- o Nettoyage et de désinfection plusieurs fois par jour, dans les espaces utilisés, les zones fréquemment touchées (Sanitaires : toilettes, lavabos, robinets, chasses d'eau, loquets, interrupteurs, douches ... ▪ Points de contact : poignées de porte et de fenêtre, interrupteurs, boutons d'ascenseur, rampes d'escalier, télécommandes, claviers, écrans, souris, ... ▪ Matériel utilisé, supports pédagogiques, ...

❖ **Actions complémentaires :**

- o Vidage tous les jours des poubelles.
- o Approvisionnement permanent des toilettes en savon liquide et en papier.
- o Aération régulière des locaux (lors de la récréation, après le déjeuner, lors d'un changement de salle de classe,...).
- o Elimination des équipements de nettoyage à usage unique dans un sac poubelle fermé hermétiquement.

❖ **Prévention des risques pour le personnel :**

- o Utilisation des produits de nettoyage dans le respect des modes opératoires indiqués par les fabricants. En complément des mesures sanitaires, les mesures de sécurité mentionnées dans les fiches de données de sécurité doivent être appliquées.

SANITAIRES

- Un AED sera chargé de gérer les flux en respectant la distanciation physique. Des barrières seront installées pour éviter les croisements d'élèves. Un agent d'entretien sera chargé de nettoyer les sanitaires au fur et à mesure des passages.
- Aération fréquente par les agents des sanitaires.
- Campagne d'affiches pour sensibiliser les élèves aux lavages des mains avant et après l'usage des WC.
- 17 sanitaires sont accessibles en permanence aux élèves (14 sanitaires) et au personnel (3 sanitaires) afin de se laver les mains (*eau, savon liquide, essuie-mains papier à usage unique. Le séchage à l'air pulsé est à proscrire.* Approvisionnement régulier des consommables.
- Nettoyage approfondi quotidien et de la désinfection régulière des surfaces fréquemment touchées (voir fiche nettoyage et désinfection).
- Les poubelles seront évacuées aussi souvent que nécessaire et au moins quotidiennement.

VESTIAIRES

- Accès aux vestiaires par roulement pour respecter la distanciation physique.
- Aération périodique 10 mn au moins une fois par jour.

SALLES DE DOUCHE

- Accès aux douches par roulement afin de respecter la distanciation physique.
- Aération fréquente des douches.

MESURES APPLIQUEES

DEMI - PENSION

- Prise des repas au réfectoire. Constitution de groupes d'élèves de manière à limiter les files d'attente et les croisements de groupes d'élèves dans les couloirs. Le respect des mesures physiques de distanciation s'applique dans tous les contextes et tous les espaces : les temps de passage, la circulation, la distribution des repas. La gestion des matériels collectifs (plateaux, couverts, brocs d'eau...) est adaptée pour limiter les contacts. **Les couverts seront distribués individuellement. Les brocs d'eau seront déposés sur les tables** en augmentant le nombre mis à disposition.
- Une chaise sur deux sera enlevée et le face à face sera proscrit. Des menus adaptés et limités en choix seront prévus.
- Mise en place de signalétique pour le lavage des mains avant et après chaque repas.
- Nettoyage des tables, des chaises après les repas selon la méthode définie dans la fiche thématique « nettoyage/désinfection ».
- Utilisation de micro-ondes collectives proscrites.
- Maintien de l'usage des fontaines à eau (mise à disposition des solutions hydro alcooliques pour se désinfecter les mains avant et après utilisation).
- Aération du local de prise des repas avant et après en ouvrant les fenêtres.
- Dépôt des déchets dans des poubelles équipées de sacs qui seront vidées quotidiennement.
- Les personnels de restauration ont leur propre protocole dans le cadre des tâches à effectuer (zones différentes de travail...).

INTERNAT

- Un nettoyage complet a été réalisé pendant le confinement.
- Un nettoyage approfondi quotidien est organisé, notamment des espaces collectifs.
- L'internat doit être aménagé de manière à respecter la distanciation physique d'au moins un mètre (nombre d'élèves internes accueillis) :
 - o 1 élève par bloc
 - o Renforcer la sensibilisation des élèves au respect de la distanciation physique
 - o Mise en place de distributeur de gel hydro alcoolique par étage ou approvisionnement régulier des sanitaires notamment en savon liquide.
 - o Les AED veilleront à limiter les déplacements dans l'internat.
- Campagne d'affiches pour renforcer la formation des élèves au respect des gestes barrière.
- Aération régulière des espaces collectifs avec sensibilisation auprès des internes.
- Rotations mises en place pour l'accès aux espaces collectifs (salles de bains, salle de restauration ou de vie commune) de manière à permettre une désinfection adaptée entre chaque utilisation dans la mesure du possible par des lingettes désinfectantes.
- Former le personnel en charge de la surveillance des règles spécifiques de fonctionnement de l'internat dans la période

FICHE THEMATIQUE



PROCEDURE DE GESTION D'UN CAS COVID

1- En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes chez un élève :

Les symptômes évocateurs sont :

Toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc.

Conduite à tenir :

- Isolement immédiat de l'élève avec un masque à l'infirmierie ou dans une pièce dédiée permettant sa surveillance dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale. Respect impératif des gestes barrière. En cas de doute, contacter un personnel de santé de l'éducation nationale.
- Appel sans délai des parents/responsables légaux pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les gestes barrière.
- Rappel par le responsable de l'établissement de la procédure à suivre par les parents à savoir : éviter les contacts et consulter le médecin traitant qui décidera de l'opportunité et des modalités de dépistage de l'élève le cas échéant. Un appui de du médecin ou de l'infirmier de l'éducation nationale pourra être sollicité si les parents/responsables légaux sont en difficulté pour assurer cette démarche de prise en charge.
- Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.
- Poursuite stricte des gestes barrière.

L'élève ne pourra revenir en classe qu'après un avis du médecin traitant, du médecin de la plateforme Covid-19 ou du médecin de l'éducation nationale.

En cas de test positif :

- Information des services académiques qui se rapprochent sans délai des autorités sanitaires, et de la collectivité de rattachement.
- La famille pourra être accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée compte tenu du contexte.
- Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques. Des décisions de quatorzaines, de fermeture de classe, de niveau ou d'école pourront être prises par ces dernières.

- Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'élève dans les 48h qui précèdent son isolement.
- Information des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'élève malade selon le plan de communication défini par l'établissement.
- Les personnels psychologues et de santé de l'éducation nationale pourront apporter leur appui.

2- En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes évocateurs chez un adulte :

Conduite à tenir :

- Isolement immédiat de l'adulte avec un masque si le retour à domicile n'est pas immédiatement possible. Respect impératif des gestes barrière. En cas de doute, contacter un personnel de santé de l'éducation nationale.
- Rappel de la procédure à suivre : éviter les contacts et consulter son médecin traitant qui décidera de la réalisation d'un test de dépistage dans un centre prévu à cet effet.
- Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.
- Poursuite stricte des gestes barrière.

En cas de test positif :

Information des services académiques qui se rapprochent sans délai des autorités sanitaires, et de la collectivité de rattachement.

- La personne est accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée compte tenu du contexte. La médecine de prévention peut être sollicitée.
- Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques. Des décisions de quatorzaines, de fermeture de classe, de niveau ou d'école pourront être prises par ces dernières.
- Information des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'adulte malade selon le plan de communication défini par l'établissement.
- Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'adulte dans les 48h qui précèdent son isolement.
- Les personnels psychologues et de santé de l'éducation nationale apportent leur appui.

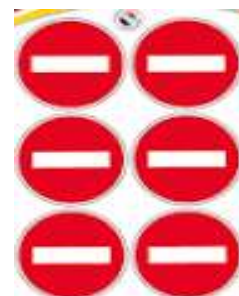
SECURITE SANITAIRE

- 5 points de distributeurs de gel hydro alcoolique :

- Accueil
- Salle des professeurs
- Réfectoire
- Administration
- Vie scolaire



- 17 sanitaires dont 14 pour les élèves (gel savon, essuie-main à usage unique)
- Signalétique



ANNEXES

PLAN DE CIRCULATION

